N° 119. **Jeudi 20 Mai 1847.** **18me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	*Provinces.*
	26 fl.	30 fl.
	14 »	16 »
	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
5 lignes fl. 1.50 timbre
10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, Noord...
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de ports*.

LA HAYE, 19 *Mai*.

Du pouvoir social.

...fait connaître dans le temps par quelques extraits, ...écrits d'un publiciste français, Henri Fonfrède, ...complètes sont publiées par M. Campan, son ...

...successivement publiés dans le *Journal de La* ... ajoutons aujourd'hui un nouveau, qui sera ...avec un vif intérêt par tous les hommes dévoués ...conservateurs de l'ordre social.

... est un cercle qui commence et qui s'achève à ... de sa circonférence ; il est lui-même sa cause et ... il n'est rien.

...d'une source à la fois divine et humaine : il ne ... volonté de l'homme, mais bien de sa nature, Dieu ... pour vivre en société ; la société est pour une destinée obligatoire et providentielle, dont il ne ... les conditions fondamentales ; Dieu a voulu que ... fût nécessairement constituée par la protection du ... obéissance du faible, obéissance et protection éga... à l'un et à l'autre : dès lors la relation qui s'éta... les gouvernés et les gouvernants n'est pas un senti... ...gonisme et de haine, mais de sympathie et d'af...

... bien comment entre la force qui protége en ... la faiblesse qui soutient en obéissant, il se forme ... morale qui lie à la fois les gouvernants et les gou... ... double chaîne de la reconnaissance et de la né... ...ier homme fort qui protége deux hommes fai... ... eux appui et secours : ils obéissent parce ...faibles ; ils obéissent parce que cette obéissance ...table ; mais elle est profitable aussi à celui qui ... qui fait bien plus à l'aide de leur concours, qu'il ...ire à lui tout seul. Cette alliance, toute bonne ... ne naît pas de la volonté. Il ne dépend pas de ... empêcher. La volonté s'y ploie, elle s'y accou... ... sociale en est le résultat. Doublez le nombre ... vous ne changez rien au principe des choses ni à ... sorte que, peu à peu, à mesure que la société ...ramifie, se continue à travers les siècles, le lien ... gouvernants et des gouvernés est toujours la ... l'obéissance. Ce n'est pas une lutte de l'individu ...voir ; ce n'est pas un prétendu droit de chaque ... qui voudrait follement en appeler à sa propre dé... ... la relation toujours suivie, non interrompue, ...ssance nécessaire et d'une protection indispensable, ... la durée de l'Etat et les droits politiques conférés ... citoyens dans l'intérêt commun.

...ne le pouvoir social, cette première base de toute ... toute paix, de toute sécurité pour l'homme échappé ... native, à la seule condition d'organiser en faisceau ... tutélaire qui doit recevoir de tous l'obéissance à l'aide de laquelle il protége chacun, et supplée à la faiblesse individuelle des citoyens ; ce pouvoir social, ce génie gouvernemental qui, par un miracle de la Providence, n'est pas tout-à-fait aboli et qui reste encore debout au milieu des flots soulevés par la tempête universelle.

Et cependant au lieu de le raffermir, au lieu de rappeler vers lui l'asssentiment et la confiance, au lieu de voir en lui l'égide, le soutien, la garantie de tout ce qui est utile et bon dans le travail humanitaire,...., on le critique avec aigreur, avec injustice, avec opiniâtreté ; on le dénonce comme le seul ennemi de la liberté des citoyens ; on laisse en oubli ce qu'il fait de bien ; on cherche, on scrute, on découvre avec ravissement le mal qu'il peut commettre par erreur ; on l'envenime, on le grossit, on le dénature ; à défaut de mal dans ses actions, on en cherche, on en suppose, on en invente dans ses pensées ; tout ce qui l'approche, on tente de le flétrir ; lumières, vertus, courage, dévouement, services publics, rien n'est épargné ; les vies les plus intègres, les plus nobles caractères, les cœurs les plus indépendants et les plus purs, sont une pâture d'autant plus délicieuse pour la calomnie démocratique. Et ce pouvoir social, quand on l'a ainsi déconsidéré, souillé, calomnié ; quand on lui a ôté toute force morale, quand on a frappé d'ostracisme tous ceux qui veulent le soutenir ; quand on l'a obligé à employer pour se défendre le peu de moyens de résistance qui lui soient encore laissés, on l'accuse du mal qu'on lui a fait ; on l'accuse du bien qu'on l'empêche de faire, on l'accuse de ce qu'il ne veut pas se laisser tuer entièrement, et, pour parvenir à sa destruction définitive, on proclame la nécessité de lui arracher enfin les dernières armes qui lui restent ! Le pouvoir social !.... Ceux qui l'attaquent ainsi, comprennent-ils seulement et la valeur et la sainteté de ce mot ? En ont-ils la sensation et l'instinct ? Savent-ils par quelle génération sublime la civilisation naît du pouvoir lui-même, et comment il est de tous les éléments de paix et de liberté, le plus grand, le plus fort, celui qui quelquefois remplace tout et que jamais rien ne peut remplacer ?... Non, pour eux tout cela est lettre close. Quelque récrimination bien vulgaire et bien usée contre l'arbitraire, quelques appels aux vanités éparses de la foule, quelques invectives contre les noms illustres que l'ostracisme de l'opinion cherche à punir de leurs services et de leur gloire, voilà toute leur science. Et tu t'étonnes, peuple français, après avoir écouté patiemment ces éloquentes rapsodies, de rester inerte et stationnaire, de ne pas voir luire enfin ce calme producteur, ce progrès social, objet de tes éternelles espérances !

Eh bien ! peuple trop crédule et trop méfiant à la fois, souviens-toi que de toutes les carrières stériles, la plus stérile est celle où ces sophistes te poussent : il faut que le soleil ait sa chaleur et son éclat pour faire naître tes moissons et mûrir ton pain ; il faut que le pouvoir social ait sa force et sa dignité pour couver la civilisation sous ses ailes, pour lui donner enfin cet essor grandiose et libre qu'elle ne recevra jamais d'une main d'esclave. Tu crains l'arbitraire dans l'autorité, là est ta folie, là est l'artifice dont les factions t'abusent. L'arbitraire ne vit et ne dure que dans la nuit ; il fait trop jour maintenant : l'autorité publique n'est plus dans les nuages, elle est à nu sous le ciel, et le gouvernement est plus ouvert à tous les regards que la maison sans portes du consul romain. Honore donc le pouvoir, incline-toi devant lui, découvre ton front et salue-le avec respect ; dans le pouvoir tu trouveras la vie, le progrès, la liberté : hors du pouvoir, la faim, l'esclavage et le néant. »

La réponse de M. Guizot aux interpellations de l'opposition relativement aux dernières modifications du cabinet français, (Voyez notre n° d'avant-hier), est remarquable sous un double rapport.

D'abord ce ministre a condamné indirectement la légitimité de la révolution de 1830. On sait que le coup d'état de Charles X fut provoqué par le refus de concours de 221 membres de la chambre des députés lors de la nomination du ministère Polignac. Ce refus, qui tendait à ériger en principe que le roi n'avait pas le libre choix de ses ministres, n'était rien moins, ainsi que l'avait observé quelque temps auparavant Royer Collard, qu'un premier pas vers l'établissement de la république.

Aujourd'hui M. Odilon Barrot, s'étayant de ce précédent révolutionnaire, a commencé ses interpellations par poser cette thèse que tout changement notable dans la composition du ministère, qui se rattache à des circonstances politiques, appartient essentiellement au contrôle des chambres. « C'est là, Dieu » merci, a ajouté M. Odilon-Barrot, un principe qui n'est plus » contesté depuis la révolution de 1830. »

M. Guizot s'est hâté de proclamer, — et tous les amis de l'ordre, ailleurs comme en France, lui en sauront gré, — le retour du gouvernement vers les principes anti-révolutionnaires et anti-anarchiques dont on avait été obligé de subir les conséquences funestes pendant les premières années qui suivirent les événements de 1830.

M. Guizot a soutenu avec raison que la chambre n'a pas le droit de discuter les choix de la couronne, et que les actes seuls des ministres tombent sous son contrôle, tandis qu'en 1830 tout s'est fait, comme on sait, contre des noms propres avant les actes.

Aussi la *Gazette de France* s'empresse-t-elle de s'écrier : « M. Guizot restaure M. de Polignac. »

Ceci n'est cependant pas juste. M. Guizot restaure les bons principes sans lesquels toute monarchie constitutionnelle devient impossible ; mais cet éminent homme-d'Etat n'est pas pour cela partisan de la politique rétrograde dont le ministère Polignac, si l'on avait attendu ses actes, ainsi que le prescrivaient à la fois la charte, la justice et l'intérêt de la France, eût probablement donné le signal. Il y a manque de loyauté politique dans ce procédé de la *Gazette de France*, cherchant à faire considérer les principes anti-révolutionnaires de M. Guizot, comme un acheminement vers les doctrines anti-libérales. Vouloir le contraire des révolutions, ce n'est pas vouloir la contre-révolution.

Un second point qui recommande le discours de M. Guizot à

...ETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 20 MAI 1847.

CLARISSE HARLOWE.(*)

... le capitaine, frappant sur la table : « Je veux savoir, di... sourde, ce que vous avez fait de miss Clarisse ; je veux sa... Robert Lovelace, et je ne me paye pas, sachez-le bien, ... paroles, chardons que l'on vous jette dans la folie d'un ... pour faire trébucher les gens. »

... éclats de rire et des bouffonneries sans fin sur la vertu du ... au bon capitaine, au vaillant Patrick Macdonald, le dé... ...ve et le père de l'orphelin, qui veut opposer saint Denis à ... Salut à ses quarante fantaisies et à son chapeau neuf, à son ... son haut-de-chaussé retourné pour la troisième fois ! salut ... à sa botte lacée, à son épée rouillée, arsenal de comé... ... cheval déhanché, à ses étriers de deux paroisses, à sa bride ... à ses guides sans bride, à sa têtière de peau de mouton ! »

... riaient aux éclats, pendant que les hommes se cachaient pour ... savaient que le Macdonald n'était pas manchot de la main de ... Macdonald cependant laissait grandir sa colère. « Hideuses vieilles ... des ténèbres, et de l'heure de minuit, s'écriait-il, je ne veux ... vous en commerce d'énigmes ; mais aussi vrai que je suis ..., toi la Saint-Clair, et toi la *comtesse*, je ne vous perds pas de ..., où est Lovelace ? » A ces mots il se levait furieux, mais ... charmant quoique railleur : « Mesdames, disait Sally, je vous ... prévôt qui châtie les soupirs amoureux, le géant-nain, seigneur ..., dont j'attends humblement les ordres absolus, car j'ai beau ... il y a entre lui et moi une grande affaire d'amour, et je me ... à porter ses couleurs ; allons ! j'aimerai à mon tour, j'écrirai, ... je prierai, je solliciterai, je gémirai, à condition cependant que ... et maître (Dieu me donne joie de lui !), laissant là son man... ..., consentira à me fredonner une gigue sur le bout de sa lan... ...pirer les notes les plus tendres, tantôt du gosier, comme s'il voulait avaler l'amour en flairant l'amour ; je veux me promener avec lui au clair de la lune ; il aura son chapeau sur ses yeux, ses bras en croix, sur sa veste légère, comme un lapin à la broche, ou bien ses mains dans ses poches, comme un personnage de l'ancienne peinture. — Il passera d'un ton à un autre, d'un propos grondeur à un propos tendre, d'une chiquenaude à un baiser, et voilà, capitaine, les politesses qui séduisent les jolies filles et qui rendent gens de considération ceux qui savent s'en servir ! »

En même temps elle lui remplissait son verre, et elle lui tendait — séduisante ! sa joue à baiser. Il vida le verre, il baissa la joue ; mais il se mit à crier de plus belle : « Lovelace ! Lovelace ! où est-il ? »

A ce cri, le comte Robert Lovelace parut dans un galant costume, tout parfumé et tout brodé ; il était éclatant de jeunesse et d'orgueil, et tourné de façon à caresser du regard une glace amoureuse. Jamais un jour de juin n'annonça avec un aspect si gracieux les richesses de l'été qui s'avance ; rien qu'à le voir, la réunion de ces hommes et de ces femmes fut saisie d'un transport unanime. « Bonheur parfait ! bonheur parfait ! *benedicite*, monseigneur ! nous vous souhaitons toutes les félicités que vous désirez, tant nous sommes sûres que vous n'en souhaitez aucune aux dépens des nôtres. Allons, avec une coupe remplie jusqu'aux bords, comte Robert Lovelace, nous buvons à vos amours, puissiez-vous désormais n'avoir que des pensées agréables et des moments heureux. Mille bonnes nuits, milord ; nous buvons à la glorieuse espérance de vos heureux succès. — Bonjour, milord, et bon jour à madame, nos noces seront fort embellies par les vôtres ; quant à nous, époux et épouses de ce jour, suivons en cadence le mouvement de la musique dans une mesure inspirée par la joie. » Ainsi déclamait Sally, et les hommes de chanter en chœur quelque refrain fantastique qui eût épouvanté la justice de Dieu !

Lovelace cependant prit place à côté de sa *cousine* Montaigu, et toisant le capitaine d'un regard railleur : « On a hurlé, si j'ai bien entendu, mon nom dans cette cour plénière de Vénus ; il m'a semblé que le chat avait miaulé trois fois, que le joueur de harpe avait crié : *Il est temps ! il est temps !* et qu'on m'appelait comme on appelle le diable dans une incantation magique. Eh bien donc, qui m'appele ? me voici ! si c'est toi qui miaules sur ce ton dramatique, Guise *le Balafré*, d'abord je vous ferai remarquer, monsieur, qu'on y pouvait mettre plus de politesse, et ensuite, drôle que tu es, je te demanderai : Que me veux-tu ?

— Monseigneur, répliquait Macdonald, vivez en joie, vous êtes des nôtres, c'est tout ce que je voulais. — Le capitaine nous faisait de la morale, reprit Sally, il avait commencé un sermon en trois points sur les inconvénients du pêché mortel.

— Ah ça ! monsieur Belzébuth, reprenait Lovelace, n'as-tu donc pas dépensé, dans ta journée d'hier, toute ta morale des dimanches ? Il me semble, Dieu me pardonne ! que j'entends le taureau banal du village prêcher la continence à mesdames les génisses ! Mais voyez-vous ce fanfaron de vertu avec ses remontrances ! comme si le talent des messagers adroits n'était pas de prendre conseil du moment. Un drôle qui m'a défloré la plus belle ambassade !... et pourtant (comme on change !) monsieur excellait naguère dans les compliments improvisés ; il trouvait toujours une mèche de cheveux gris sur la tête pelée de l'Occasion, il savait au besoin hâter la maturité de la fortune, et si le hasard venait à déranger ses plans, il vous donnait de grandissimes coups de canne au hasard ! Tudieu ! on me l'a changé en nourrice, ou bien le révérend Elias Brand que voici me l'aura exorcisé par quelque charme puissant en désordres ! Ce que c'est que de nous, mon Dieu ! »

En ce moment, Dorcas, qui était allée aux écoutes, rentra dans le théâtre de cette orgie. Elle tenait un flambeau à trois branches, elle était vêtue comme une vraie messagère de Vénus. « Monsieur le comte, dit-elle à Lovelace, avec la permission de notre principale et de notre doyenne, ici présentes, venez, on vous attend sous la pourpre d'un dais magnifique ; venez, vous allez voir une rose sur sa tige, ou plutôt c'est un ange que tu vas voir, mais ne t'alarme pas et parle avec hardiesse. Tout est prêt ! elle a tiré de sa garderobe ses parures de joie, elle a ses diamants à ses doigts, son fichu dans sa main, elle est belle comme un beau jour d'été, merveilleusement belle, elle t'attend, notre reine des fées souriantes ! » A ces mots, Lovelace étonné interroge du regard ces hommes et ces femmes, qui le regardent bouche béante ; mais les uns ne savent rien du crime qui se prépare, les autres se taisent, fidèles au secret qui doit dépouiller une chaste jeune fille de sa vertu !

Seul, Macdonald a compris que cette nuit même l'abomination va tenter son chef-d'œuvre. « Ah ! s'écrie-t-il, où menez-vous le comte Lovelace, Dorcas ? et vous, monseigneur, quel projet fatal et terrible allez-vous accomplir ? Mon esprit est plein de scorpions ; malheur à nous ! malheur, si le crime que je prévois s'achève ; grâce à nos parjures, le temps viendra bientôt où ce crime infâme, comme un ulcère mûri, répandra la corruption qu'il renferme. Je vois et je devine tout ! car déjà les noirs agents de la nuit se lèvent pour saisir leur victime ; vous allez commettre un acte plus impitoyable que Jephté sacrifiant sa fille sur la montagne ; prenez garde à ce crime, Dorcas ; et vous, monseigneur, prenez garde à ces femmes, elles vous perdront, elle vous perdent ! D'ailleurs, vous l'avez dit, vous me l'avez dit, à moi, votre complice, pas de violence ! La persuasion, disiez-vous, l'habileté, la ruse, à la bonne heure ; mais briser une porte, fi donc !

(*) ... *Journal de La Haye* n° 103.

la sympathie des amis d'un pouvoir fort, stable et régulier, c'est la déclaration qu'a faite ce ministre, de ne jamais transiger avec les ennemis du gouvernement, de tenir au contraire grand compte des opinions et des vœux de ses amis; non pas, toutefois, en y cédant aveuglément, lâchement, mais sachant au contraire y résister souvent, s'il est besoin, et restant toujours en concert, en intelligence, en transaction avec eux dans toutes les questions qui se présentent. C'est là, comme l'a dit avec vérité M. Guizot, une bonne maxime politique, dont l'application constante et courageuse a fait depuis sept ans le salut de la France.

S. A. R. le Grand-Duc Héréditaire de Saxe-Weimar Eisenach est arrivé ce matin à 9 heures en cette résidence.

Le *Journal des Débats* s'égaie aux dépens de l'opposition dont les fureurs et les cris contre la corruption du siècle sont appréciés généralement pour ce qu'ils valent. Dieu, dit ce journal, ne demandait que dix justes dans Sodome pour sauver cette ville coupable. Nous avons, grâce au ciel, mieux que cela. Ce sont des partis tout entiers qui ont échappé à la corruption. Ainsi nous avons le *parti légitimiste*: celui là n'est pas corrompu, j'espère! Il se vante lui-même dans ses journaux d'avoir conservé la pureté des mœurs antiques, le vieil honneur, la vieille foi! On ne voit point de légitismes dans les compagnies de chemins de fer, on n'en voit point dans les entreprises, dans les affaires. Ce siècle spéculateur n'est pas parvenu jusqu'à eux. Mais ce n'est pas tout: nous avons le *parti catholique*. Là tout le monde est respectable, tout le monde est vénérable; le moindre clerc est un saint. Le Seigneur s'est réservé cet héritage parmi nous. Nous avons le *parti républicain*: les vertus y vont jusqu'à la rudesse et exhalent je ne sais quel parfum de terrorisme. Brutus y porte le bonnet rouge. Il n'est pas à craindre que les jouissances avilissent ces fiers courages, et qu'il n'y ait encore des Barras parmi ces Saint Just et ces Robespierre. Nous avons enfin *toutes les nuances de l'opposition* jusques et y compris le *parti progressiste*, ou le parti des conservateurs indépendants et honnêtes. Cela ne laisse pas que de faire une masse de vertus respectable! Quelques-uns ont pu faillir; le plus grand nombre est resté incorruptible, et le ministère n'a pas réussi à entamer la pureté des Odilon Barrot, des Billault, des Crémieux, de tant d'autres! Reste donc le *parti conservateur* proprement dit. Là, comme le dit éloquemment le *National*, la corruption exhale une odeur de gangrène et de mort. C'est un spectacle affreux. Cependant, même dans le parti conservateur, le mal est-il tout-à-fait déploré? Un conservateur n'a qu'à passer dans l'opposition: ses plaies ne guérissent-elles pas du soir au matin? N'a-t-il pas dépendu de M. Lacave-Laplagne, il y a deux jours, de redevenir un administrateur habile et intègre? La popularité ne l'attendait-elle pas à la fin de la séance de vendredi dernier, s'il eût dénoncé le gouvernement dont il faisait partie la veille? Une corruption qui guérit si vite ne parait pas bien profonde, et des partis qui absolvent si aisément peuvent être soupçonnés de jouer un rôle quand ils tonnent en chaire. Les prédicateurs sont toujours comme cela: ils font des tableaux affreux du monde, et ils n'en vivent pas moins dans le monde, à peu près comme le monde. Le siècle où l'on vit est toujours le plus corrompu. De même, quand un parti est au pouvoir, ceux qui n'y sont pas ne manquent pas de trouver que le parti qui gouverne est le pire de tous.

Un navire marchand américain a été pris dans les parages de la Méditerranée par un corsaire mexicain. Voici quelques détails qu'on nous communique à ce sujet de Barcelone. Le 6 est entrée dans le port de Barcelone la felouque mexicaine l'*Unico*, armée en guerre, d'un canon et de 33 hommes d'équipage, et amenant avec elle la corvette américaine la *Carmelita*, de 198 tonneaux, avec un chargement de café en destination pour Trieste. Sur les représentations du consul américain, les autorités de Barcelone ont résolu de retenir dans le port les deux navires jusqu'à ce qu'elles aient reçu des instructions de Madrid. On pense à Barcelone que le gouvernement espagnol ne prendra pas sur lui de condamner la prise, mais qu'il laissera au corsaire mexicain la faculté d'aller avec son butin où bon lui semblera. S'il y avait un vaisseau de guerre américain dans ces parages, la corvette la *Carmelita* serait bientôt délivrée. Les consuls de France et d'Angleterre à Barcelone déclarent que dans leur pays on n'agirait pas autrement. Il est donc à craindre que le corsaire mexicain fasse périr en pleine mer l'équipage de la corvette américaine et qu'il vende le navire et la cargaison sur un point quelconque du littoral africain.

(*Gaz. du Weser.*)

Les journaux de Gand, annoncent qu'hier a été célébré à l'église de St-Michel, le mariage de Messire Balthazar Marie Ghislain Borluut d'Hoogstraete avec mademoiselle Ernestine Van der Plancke.

Se trouvant au service lors des événements de 1830, monsieur Borluut d'Hooghstraete, fidèle à son souverain et à ses serments, continua de servir le Roi des Pays-Bas jusqu'au 1er mai dernier, époque à dater de laquelle, à sa demande, S. M. lui accorda démission honorable des fonctions de greffier des Etats du duché de Limbourg avec remercîments des longs et fidèles services rendus par lui à l'Etat.

Nous apprenons que S. M. le Roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg, a conféré à M. Borluut d'Hooghstraete, en récompense de sa fidélité et de ses services, le titre de *comte*, transmissible à tous ses descendants légitimes.

On sait que la famille de Borluut est une des plus anciennes et des plus illustres des Flandres. (*Messager de Gand.*)

Notre Théâtre-Royal-Hollandais avait aussi sa dette à payer à la mémoire de l'éminente actrice qui a brillé avec tant d'éclat sur notre scène nationale et dont le public a gardé de bien précieux souvenirs. La direction annonce pour vendredi prochain une représentation au profit des enfants de Mme veuve Naret-Koning. Les sympathies que le public a toujours éprouvées pour le beau talent de l'actrice dont la mort a porté à l'art dramatique un coup si sensible, et le vif intérêt qu'inspire une jeune famille privée tout-à-coup des secours et du soutien dont elle avait encore tant besoin, sont de trop puissants mobiles auprès du public de La Haye pour que nous ne puissions pas prédire que cette représentation annoncée sera accueillie avec la plus grande faveur; et cet empressement aura pour salutaire effet de tourner au profit d'une jeune famille si digne de sollicitude.

Fénélon ou la religieuse de Cambrai, tragédie en cinq actes, qui n'a pas été représentée depuis plusieurs années, est la pièce annoncée pour cette représentation. L'acteur Van Beck y débutera par le rôle de d'Elmance.

—

Le brillant accueil fait par le public à la troupe équestre de M. Wollschläger pendant toute la durée de la kermesse, a inspiré au directeur du *Cirque Royal de Prusse* le projet de donner encore avant son départ une représentation extraordinaire au bénéfice de Mme Dumos, l'habile écuyère qui à chaque représentation, par la grâce et la hardiesse de ses exercices, a ravi tous les suffrages du public nombreux qui n'a cessé de fréquenter l'hippodrome de M. Wollschläger. Cette représentation extraordinaire aura lieu jeudi prochain; on annonce pour ce soir-là des choses surprenantes, et comme M. Wollschläger donne toujours beaucoup plus qu'il ne promet, le public n'hésitera pas à se porter en foule à une représentation qui lui fournira l'occasion d'applaudir encore l'habile et actif directeur qui a si bien prouvé de nouveau tout ce qu'il sait faire.

Le projet de législation sur la presse en Allemagne.

On croit que les propositions de l'Autriche et de la Prusse, concernant les changements à introduire dans la presse fédérale, reposeront sur les bases suivantes:

Les lois en vigueur sur la presse seront abrogées, mais chaque gouvernement sera libre d'adopter le système répressif ou de conserver le système préventif.

Dans le premier cas, on établira des règles générales que les Etats devront admettre dans leur législation.

On demande des garanties, des cautionnements et l'on veut que les concessions soient toujours révocables.

Dans aucun cas, un Etat ne pourra être attaqué impunément par un journal d'un autre Etat, et la censure sera maintenue par tous les articles concernant la politique extérieure.

Certaines règles de procédure seront établies.

On ne veut pas du jury, mais on admettra plutôt la publicité.

Malgré ces restrictions, ces propositions rencontreront une vive opposition; mais cette opposition n'aura pour organe qu'une minorité. (*Mercure de Souabe.*)

Le Mexique.

Nous avons reçu des nouvelles des Etats-Unis jusq… avril. Les nouvelles du Mexique étaient que Santa… se laisser décourager par la prise rapide de Vera-Cr… décidé à soutenir vivement la guerre. Voici ce qu… cet égard le *Courrier des Etats-Unis* :

« La chute de Vera-Cruz et du château de Saint-Jean d'Ulloa … duit à Mexico, du moins sur le gouvernement, l'effet auquel on … ralement attendu. Des avis reçus par voie de la Havane nous anno… capitulation des deux boulevards du Mexique était arrivée dans l… 31 mars; aussitôt Santa-Anna a répondu à cette désastreuse nouv… proclamation empreinte d'un esprit aussi belliqueux, aussi éloig… de paix que jamais.

» Joignant les faits aux paroles, Santa-Anna se préparait à réa… qu'il était en lui, les héroïques promesses de sa proclamation. … forces qui composent l'armée du nord retournaient à San-Luis de … doute pour arrêter la marche du général Taylor dans cette direc… efforts concentraient sur la route de Vera-Cruz les moyens de … capitale disposait encore. Dès le 27 mars, le général La Vega … Soto, gouverneur de l'Etat de Vera-Cruz, se trouvaient au Pon… quelques troupes. Du 27 au 30 mars, deux brigades d'infan… cavalerie, avec leurs batteries respectives, formant un eff… 2,000 hommes, ont été dirigées sur ce point, que dans le … général La Vega abandonnait sous prétexte qu'il ne recevai… Santa-Anna lui-même devait partir le 1er avril avec une … 2,000 hommes pour aller diriger personnellement les opéra… des enrôlements s'opéraient sur divers points et lui prépara… renforts.

» L'intention formelle de Santa-Anna, tout s'accorde à le pr… de défendre le terrain pied à pied. Grande aura été son irritation … l'abandon du Pont-National, la première et la plus forte des po… puisse espérer d'arrêter l'armée américaine, et le général La V… payer cher sa retraite précipitée, surtout si, par suite de cette … venait à tomber aux mains de l'ennemi avant que les troupes … fussent établies de nouveau.

» Maintenant, si les paroles et l'exemple de Santa-Anna, seco… nation mexicaine, parviennent à éveiller dans le cœur de la nati… pes une tardive énergie, la lutte pourrait bien, sans que l'issue … cela douteuse, être encore féconde en combats. La route que le … se prépare à parcourir, la même que suivit Cortès au temps de l… vu, pendant la domination espagnole, ajouter de nouveaux obst… ficultés naturelles. Après le Pont-National, dont nous avons … souvent, il faut emporter les hauteurs fortifiées du Cerro-Gordo, … La Vega s'est retiré; puis viennent Jalapa, le château fort de Pe… Au delà de Puebla, la route traverse une plaine, mais pour s'eng… de nouveau dans des gorges et des défilés, à travers un pays qui … sans cesse jusqu'à la Barranca de Joannes, qui se trouve à 10, … dessus du niveau de la mer. Là finissent à peu près les difficu… mais sur cette longue distance une poignée d'hommes résolu… fois vendre chèrement le passage à une armée même de beauco… en nombre.

» Des lettres particulières nous ont apporté quelques nouveaux … prise d'Alvarado. C'est *la Scourge*, steamer armé de trois bouch… ment, qui a reçu la soumission de cette ville après avoir tiré un … de canon. Huit hommes et deux officiers descendirent alors à te… dre possession de cette facile conquête, tandis que *le Scourge* … rivière à la poursuite des troupes qui avaient évacué la ville, … goëlettes chargées de munitions, et s'emparait de la petite ville … Talpan. Cette victorieuse expédition a toutefois été désapp… modore Conner, qui, en arrivant devant la ville avec des forces … été extrêmement surpris de trouver toute la besogne faite, et … lieutenant Hunter, commandant du *Scourge*, pour avoir outr… tructions. Le lieutenant Hunter aura à rendre compte devant … guerre des victoires qu'il a osé remporter sans ordre supérieur. … l'ennemi du bien. »

Nous avons également reçu une correspondance … sante de Vera-Cruz. Nous la publierons demain.

Nouvelles de France.

La chambre des pairs de France a ouvert, dans … du 17, la discussion sur un projet de loi qui a donné … nombreux commentaires dans les feuilles de l'opposi… voulons parler du projet relatif à l'institution du cha… de Saint-Denis. Si l'on s'en rapporte au jugement de … ce projet a été inspiré par la pensée d'offrir une retr… rable aux grandes illustrations de l'église catholique … vices éclatants.

« Vous vous en tiendrez à votre amour, me disiez-vous encore, et je pourrais m'y fier, si vous étiez amoureux pour tout de bon, mais puis-je donc croire que vous soyez amoureux en effet? Les vrais amoureux ont une joue maigre et pendante, que vous n'avez pas, un esprit taciturne et ennemi des questions, que vous n'avez pas; vos bas devraient être sans jarretières, vos souliers sans nœuds, vos cheveux sans poudre, votre verre devrait être vide... votre verre est plein! Et enfin vous me connaissez, monseigneur; Dieu merci! j'entends la plaisanterie; mais après tout ce badinage, si cette brillante personne, que la renommée proclame comme un chef-d'œuvre, devait sortir d'ici flétrie avec mon aide et mon consentement, sur ma vie! je vous réponds que cela ne sera pas. »

C'est ainsi que ce malheureux homme, ce bouffon, ce faussaire, prenait en main la défense de cette vertu qu'il avait juré de sauver avec le brin de probité qui s'était oublié au fond de cette âme, plutôt pervertie que perverse! Au plus fort de ses bouffonneries, ce pauvre spadassin trouva quelques-uns de ces accents qui font chanceler les volontés les plus hardies. Dorcas vint en aide à Lovelace: « Eh! qui vous parle, cousin Patrick, de crimes et de violences contre cette vertueuse demoiselle? quel soubresaut de vision vous agite, mon ami? De quoi s'agit-il en effet? rien que de la paix et d'une galante visite! Va donc chercher ton lit, et laisse-nous tranquilles, oison sans cervelle, avec tes pures visions! Miss, dans son bel âge, consent à une entrevue avec ce jeune homme qui réunit à la beauté la jeunesse, à l'élégance la légèreté et la grâce; s'il plaît à cette belle opiniâtre de changer enfin sa robe de deuil contre un fidèle ami, et de mettre à sa ceinture des miroirs, qu'avez-vous à y voir, Patrick Macdonald? De même que la fraise croît à l'ombre de l'ortie, ainsi la volonté d'une femme grandit dans l'ombre et le silence des nuits, car la nuit, c'est la bonne heure des rendez-vous d'amour, l'amour grandit à la clarté de la lune, comme fait le gazon de l'été; la nuit favorise les capitulations des jeunes filles. Telle a dit *non* le matin, dira *oui* ce soir; il ne faut pas trop se fier au grand éclat et au grand bruit de la vertu; et voilà comme, si tout ce qui reluit était de l'or, l'or vaudrait beaucoup moins; et enfin à quoi cela servirait-il d'être jeune et belle, si l'on ne prenait pas un peu de bon temps? »

Ici Lovelace recevant le flambeau des mains de Dorcas: « Capitaine Macdonald, voulez-vous parier avec moi, dix mille ducats contre votre meilleur habit, à qui fera le premier garçon? Viens, Dorcas, laisse là ce bonêt; allons réveiller Diane par un hymne: et *honni soit qui mal y pense*, comme dira ma jarretière quelque jour. » Il sortit, le dédain à la bouche, le fiel au regard, image effrayante de la puissance et de l'orgueil du démon.

« Marche devant, Lovelace! s'écriait Patrick Macdonald; suis, les yeux fermés, ta sinistre messagère; je marche sur tes pas, je veux voir cette porte s'ouvrir librement, et si la porte reste fermée, si l'enfant menacé te repousse comme un voleur; si tu n'es pas appelé, appelé par elle, je saurai t'entraver d'un mors inflexible. »

En ce moment, on ne riait plus, chacun des convives commençait à comprendre: « *Ouf! je devine! Macduff!* » Les trois ou quatre femmes qui étaient du complot se parlaient à voix basse; Sally chantait sur des airs monotones des passages de Shakspeare, morceaux tronqués pris au hasard, et dans ce grand silence qui se faisait autour des convives, ces bribes de poésie prenaient un aspect lamentable: « Je sais la recette de la » poudre de fougère qui rend invisible... Lorsqu'une fois j'aurai le suc de » cette plante, j'en composerai sa boisson du soir... Les artères cesseront » de battre, nulle chaleur, nul souffle pour attester que tu vis encore, les » rideaux de tes yeux s'abaisseront comme à l'instant où la mort les ferme » à la lumière de la vie... après quoi tu te réveilleras comme d'un agréable » sommeil! »

Peu à peu la conversation éleva la voix, et ces dames se mirent à expliquer tout haut le remords qui les mordait au cœur. « Que voulez-vous, disait la Saint-Clair à sa doyenne, *on n'a jamais vu sa pareille à Mitylène*, et cette fille se croit perdue si la lune se met à saluer sa beauté. C'était toujours la même histoire, ils ne pouvaient se voir deux fois sans se quereller, ils étaient incompatibles l'un à l'autre comme deux rôties desséchées, il fallait en finir.

— Et puis, reprenait Polly Martin, cette chère miss était insupportable avec ses larmes et ses haut-le-corps; ce n'était plus une gouttière, c'était une pluie; le grand mal, je vous prie d'avoir un peu précipité les choses, quand bien même la fureur de la jeune fille durerait un jour de plus que ne dure un étonnement... dix jours? Pendant qu'elle se lamente, on ne s'amusera pas à lui dire: *Enseignez-nous, belle princesse, quelque bonne excuse pour notre rare offense;* on fait mieux que cela, on lui monte sa maison, on habille tous ses gens en belle livrée neuve, chaque officier vêtu de son habit de noces, les gobelets nets au dedans, les servantes nettes au dehors, et tant de courtes-pointes, de tapis, de canapés, de belles toiles, de coussins de Turquie brodés de perles, de bonnes grâces de lit brochées en or au point de Venise; pour tentures, des tapisseries de Tyr; sans compter la vaisselle d'or et d'argent, les bassins ciselés, les brillantes aiguières à laver ses blanches mains; et les robes de soie, les chapeaux, les anneaux d'or, les éventails, les bracelets d'ambre, les colliers et tous les nœuds les plus élégants; et quelles douces paroles! quelle grâce! quels jeux! quels baisers!

» La belle vie qu'elle va mener! on n'est ni fille, ni veuve, ni femme mariée, on est de tout cela aussi peu et autant qu'on veut l'êt… musique! inventons mille choses galantes, donnons lui des … servir, que lui reste-t-il à faire maintenant que ce petit défa… dans ce chef-d'œuvre, sinon à passer son temps en fêtes ma… voir représenter de joyeuses comédies, à courir les danses, les … carades, les frais sentiers que l'amour jonche de fleurs, à … coup-d'œil son choix rapide parmi les plus galants, les plus … les plus jeunes? Tant il est vrai qu'un bon cœur vaut un trésor …

Comme Sally achevait sa déclamation, Patrick Macdonald … dre silencieusement la place qu'il avait quittée; son œil était … grand étonnement se faisait lire sur cette figure bouleversée … Patrick, on t'a dit vrai, tu as suivi Lovelace et tu n'as pas été … violence? — Je ne l'aurais pas permise, répondait Patrick, … je suis un malheureux: j'ai donc suivi votre comte de malédic… la porte de la jeune dame; il a frappé d'une main agitée … Une petite voix a répondu! *Qui est là?* « C'est moi, mon amour … époux! » — Et j'ai entendu tirer, bien doucement, bien dou… verrous, et la porte s'est entr'ouverte, et j'ai vu la blancheu… du comte, et la porte s'est refermée. Malgré Dorcas je suis … quart d'heure sur ce seuil de honte, et je n'ai rien entend… étrange que cette sombre nuit enveloppe tant de lumière!... … tes les mêmes! — Laissons là ce récit trop cruel dans son exa… trop véridique! et... Buvons.

— Vive la joie! s'écriait la Saint-Clair, *chat effrayé casse … selle d'un buffet*, mais cette fois notre buffet n'a plus rien à cr… l'entendez! il attesterait en justice qu'il n'y a pas eu de violen… sur ma jeune pensionnaire; il l'a vue qui ouvrait, elle-même, … tiale. A la fin donc elle va dire à son tour, avec de belles réver… *suis l'épouse de Petruccio quand il plaira à son époux!* » … partient, son corps et son âme! Elle sera bientôt la joie de cette … vais recevoir toute la cour, comme aux beaux jours de mistres … toute la dukerie, et les ministres me présenteront leurs hommages … substantiels. Comme elle jouera facilement la femme chagrine, … se, inconstante, remplie d'humeurs et de fantaisies, fière, … naudière, volage, riant et pleurant tour à tour, affectant … sions sans en sentir aucune! Venez ici, mes galants, mes … on vous aimera, on vous détestera, on vous recevra, on vous … pleurera de tendresse, on vous crachera au nez, et puis...

(*La suite à dem…*)

C'est M. le marquis de Boissy qui a commencé l'attaque ; il a [illegible] par M. le marquis de Barthélémy, et c'est M. de Mon[illegible] s'est chargé de porter les plus rudes coups.

[illegible] cela de particulier qu'il réunit tout à la fois con[illegible] les ultramontains et les partisans des libertés de l'é[illegible]licane ; les premiers lui reprochent d'immiscer le pou[illegible]porel dans les affaires spirituelles: les seconds s'alarment [illegible]ustraire un établissement religieux à la juridiction [illegible]dinaire diocésain, pour ne le faire relever directement [illegible] Saint-Siége.

[illegible]rtalis, dans le rapport qu'il a présenté à la chambre des [illegible]est efforcé de répondre à ces objections opposées. Il dit [illegible]licans : Vos craintes sont un anachronisme ; nous ne som[illegible] au temps de Grégoire VII ; les prétentions de la cour [illegible] sur le temporel des Etats sont discréditées ; le caractè[illegible]tes du nouveau pontife doivent d'ailleurs nous rassu[illegible] d'un autre côté, aux ultramontains : Vous confondez [illegible] religieuses avec les choses ecclésiastiques : ces der[illegible]chent toujours au temporel par un point quelconque ; [illegible] dire qu'elles ne relèvent que de la conscience, com[illegible] le culte intérieur ; et l'Etat a le droit d'intervenir [illegible] tout établissement ecclésiastique, non pas au nom du [illegible], mais au nom du droit politique.

—

[illegible] du 17, à la chambre des députés, a été occupée [illegible] vider le différend qui s'était élevé mercredi der[illegible] Lacave-Laplagne, ex-ministre des finances, et [illegible], rapporteur de la commission des comptes. On se [illegible] M. Laplagne, ayant en vain demandé des explica[illegible] passage du rapport qu'il considérait comme calom[illegible] lui, en réclama formellement la radiation. La [illegible] demanda alors que ce document lui fût renvoyé, [illegible] chambre déféra. Aujourd'hui, M. Randeaux, pré[illegible] cette commission, est venu déclarer qu'elle avait re[illegible] unanimité qu'il y avait lieu de modifier le passage [illegible] comme faisant peser sur l'ancien ministre des accu[illegible] fondées. Cette déclaration, qui faisait au rappor[illegible]drais, une position assez fâcheuse, a donné lieu [illegible] assez vif auquel il a pris part, ainsi que MM. Lher[illegible]ist, Durand de Romorantin, ainsi que quelques au[illegible], et qui a duré toute la séance.

—

[illegible]tion financière ne paraît pas s'améliorer en France. [illegible]ment hésite à venir au secours des compagnies de [illegible]fer ; celle que l'on peut regarder comme la plus im[illegible] du capital qu'elle doit mettre en mouvement et [illegible] de son parcours, la compagnie du chemin de fer [illegible]yon, est sur le point de suspendre ses travaux. Elle [illegible] partout. On estime qu'elle a déjà mis vingt-cinq [illegible]lions de francs dans les travaux exécutés.

—

[illegible]donnance récente, M. Jayr, nouveau ministre des [illegible], est nommé baron.

—

[illegible] Narvaez, duc de Valence, nouvel ambassadeur [illegible] arrivé dimanche soir à Paris.

Nouvelles du Portugal.

[illegible]ons aujourd'hui des nouvelles d'Oporto, par voie [illegible] jusqu'au 11 mai. Elles confirment ce qu'on avait [illegible], que la junte refuse d'accepter les propositions du [illegible], apportées à Oporto par le colonel Wylde, plé[illegible] anglais, et qu'elle exige que la reine se soumette [illegible]tions. Elle demande la réforme de la charte constitu[illegible] la convocation immédiate des cortès, la nomination [illegible] progressiste abandonné au choix de la junte, la [illegible] de la garde naaionale, la confirmation par la rei[illegible] les actes, de toutes les nominations dans l'armée, [illegible]ministration civile, de tous les emprunts faits par la [illegible] le commencement de la guerre civile; en outre, la [illegible] le licenciement de l'armée de la reine et la conser[illegible] anciens et des nouveaux grades garantis ou accordés aux officiers de l'ancienne armée miguéliste.

[illegible] après le *Times*, les termes de l'armistice accepté par [illegible], après avoir été informé par le colonel Wilde, [illegible] vainqueur, il aurait à lutter contre la flotte bri[illegible] dans le Tage, et que, s'il était vaincu, il ne serait pas [illegible] dans l'amnistie proposée:

« Sétubal, 1er mai.

[illegible] le vicomte, d'après la proposition que je vous ai faite hier com[illegible] autorisé à cet effet par le gouvernement britannique, je vous [illegible] suspension d'hostilités entre les troupes de Votre Excellence et [illegible] ordres du comte de Vinhaes, jusqu'à ce que vous ayez reçu des [illegible]érieure à ce sujet de Porto, ou que le comte de Vinhaes en ait [illegible]e. Voici les conditions : 1° le comte de Vinhaes retirera ses pos[illegible] points que vous occupez : 2° pendant la suspension des hos[illegible] érigé aucune batterie; 3° avertissement sera donné par cha[illegible]e, vingt-quatre heures avant le renouvellement des hostili[illegible]t-quatre heures chaque partie pourra reprendre ses posi[illegible]rt qui arriverait à l'une ou à l'autre partie, s'arrêtera en re[illegible] de la suspension des hostilités, et ne se mettra en marche [illegible] heures après l'avertissement dont il est question dans l'arti[illegible] navales des deux parties belligérantes sont également compri[illegible]e, et resteront dans leur position. »

—

[illegible] *de la Gironde*, du 14 mai, avait annoncé comme [illegible] la foi d'une correspondance ordinairement bien in[illegible] débarquement de la reine de Portugal sur un bâti[illegible]. En reproduisant cette nouvelle, nous avons ajouté [illegible] la croyions apocryphe. Nous ne nous étions pas trompé. [illegible]*urrier* dit aujourd'hui que la reine a eu cette pensée et [illegible] le point de l'exécuter, elle y a renoncé subitement par [illegible] transactions faites avec les insurgés.

Nouvelles et faits divers.

[illegible]rit de Paris, le 16 mai :

[illegible] roi, la reine et S. A. R. Mme la princesse Adélaïde ont quitté le [illegible]leries pour aller habiter Neuilly. LL. MM. étaient accompa[illegible] les généraux Atthalin et Friant, aides-de-camp du roi, et MM. [illegible] Delaborde et Dupuy de Pauligne, officiers d'ordonnance.

[illegible] descendu de voiture à l'entrée de l'avenue Sainte-Foi, où S. M. [illegible] par M. le sous-préfet de Saint-Denis, M. le maire et le conseil [illegible] de Neuilly, MM. le colonel et le lieutenant-colonel de la 2e lé[illegible] nationale de la banlieue à la tête du bataillon de Neuilly [illegible].

S. M. a passé la revue de la garde nationale, qui a ensuite défilé devant elle aux cris de *Vive le roi !*

Un grand concours de population se pressait sur les côtés de l'avenue, et LL. MM. ont été accueillies par les plus vives acclamations.

— On écrit de Berlin :

Le grand-duc Constantin, qui par son extérieur agréable et ses manières prévenantes s'est concilié ici toutes les sympathies, n'a fait au milieu de nous qu'un séjour de courte durée. S. A. I. est arrivée dimanche dans l'après-midi au château de Potsdam et a été reçue par les princes de la maison royale dans l'uniforme des régiments russes dont ils sont propriétaires. Le prince a passé la nuit à l'hôtel de la légation russe à Berlin. Lundi, il y a eu au château de Sans-Souci un grand dîner de famille, auquel a été invité M. le baron de Meyendorff, ministre de Russie près notre cour.

On écrit de Potsdam, 11 mai :

Le roi est parti ce matin à 8 heures pour Berlin ; S. M. était attendue à la cour des stations par S. A. I. le grand-duc Constantin de Russie, qui portait l'uniforme du 9e régiment de hussards prussien, dont S. A. I. est propriétaire. De la cour des stations, le roi s'est rendu à cheval avec le grand-duc Constantin sur la place d'exercice derrière la plaine dite *Hasenhaide*, a passé la revue du 2e régiment des gardes à pied, du bataillon des tirailleurs de la garde, et a fait défiler devant elle le régiment des cuirassiers de la garde, le régiment des dragons de la garde et le 2e régiment des uhlans de la garde. S. M. a exprimé à sa satisfaction sur la bonne tenue des troupes et est retournée à midi à Postdam.

A 3 heures il y a eu au château de Potsdam un grand dîner, auquel assistaient le grand-duc Constantin, ainsi que tous les princes de la maison royale. Le roi et ceux de nos princes qui sont propriétaires de régiments russes portaient l'uniforme de ces derniers.

S. M. la reine, qui est encore en convalescence, n'a pas assisté au dîner, mais elle a reçu dans ses appartements S. A. I. le grand-duc Constantin, ainsi que la suite du prince.

— L'avis suivant, concernant la garantie des propriétés des paysans dans le territoire de Cracovie, a été publié le 10 mai :

Pour sauvegarder les propriétés des paysans dans le territoire de Cracovie et maintenir ces derniers dans la tranquille possession de leurs moyens de subsistance, il est ordonné préalablement, en conformité de l'ordonnance impériale du 14 avril 1847, ce qui suit :

1° Les biens-fonds qui le 1er novembre 1815, c'est-à dire le premier jour du mois qui a suivi la publication solennelle, effectuée le 18 octobre 1815, de l'édit de constitution de l'ancienne ville libre de Cracovie, étaient possédés par des individus de la classe des paysans et qui se trouvaient encore en leur possession le jour de la publication de ladite résolution impériale, ne devront pas leur être retirés par les seigneurs fonciers, mais ils devront rester la propriété des paysans.

2° Les redevances attachées à ces biens-fonds ne pourront être ni augmentées ni aggravées d'aucune manière.

3° Quant à ce qui concerne les biens-fonds dont les paysans ne sont entrés en possession qu'après le 1er novembre 1815, les seigneurs fonciers auront la faculté de les reprendre pour leur propre usage, pour autant que cela sera compatible avec les rapports de droits existants ; toutefois cela ne pourra avoir lieu qu'avec l'agrément des autorités, représentées actuellement par la commission aulique impériale, ou bien ils pourront en disposer comme bon leur semblera, s'ils sont à même de prouver que ces biens-fonds n'étaient plus possédés par les paysans le 1er novembre 1815.

Signé, Le comte MAURICE DEYM,
commissaire aulique impérial.

— On a souvent agité la question de savoir si la reproduction d'articles de journaux par d'autres journaux devait être envisagée comme une contrefaçon. Cette question a été résolue récemment par un arrêt du tribunal supérieur de la censure en Prusse, à l'occasion d'un article d'une feuille mensuelle, lequel avait été reproduit par une autre feuille mensuelle. Le censeur avait défendu la reproduction d'un pareil article ; une plainte a été portée devant le tribunal supérieur de la censure, qui l'a rejetée, ce dernier envisageant la reproduction dudit article comme une contrefaçon, attendu, ainsi qu'il est dit dans la sentence, « qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle politique, ne concernant que des événements du jour, mais d'un écrit détaillé, raisonné, emprunté à un journal mensuel du pays ; que le plaignant n'avait pas en vue de faire une critique de l'écrit en question, mais de le propager par la voie de l'impression, ce qui porte atteinte au droit de propriété de l'auteur et de l'éditeur, conformément aux paragraphes 1 et 2 de la loi du 11 juin 1837, tendant à protéger contre la contrefaçon les ouvrages scientifiques et artistiques, et que, quand même cette disposition légale n'aurait pas été observée antérieurement par le censeur, il n'existe pas de raison pour la regarder comme annulée ni pour lier le tribunal supérieur de la censure dans ses décisions.

— Le prince Ernest, second fils du prince Jean de Saxe, et neveu du roi, est mort à Dresde le 12 mai, à la suite d'une courte maladie.

— On écrit de Hambourg, le 13 mai :

Les navires pour le transport des émigrants aux Etats-Unis manquent dans notre port, le frêt a atteint un prix énorme. Les armateurs méritent des éloges pour la fidélité scrupuleuse avec laquelle ils ont rempli leurs engagements, malgré la loi promulguée récemment par les Etats-Unis au sujet des émigrants, mais il n'en est pas de même à Brême. Nous apprenons que des instructions ont été adressées aux consuls des villes anséatiques aux Etats-Unis, pour qu'ils réclament du gouvernement américain l'adoucissement des dispositions de cette loi. Si le cabinet de Washington ne se relâchait pas de ses rigueurs, l'émigration ne cesserait pas, mais elle prendrait une autre direction, et se porterait probablement vers le Brésil.

— La *Gazette de Silésie* parle de troubles qui auraient eu lieu à Glatz dans les premiers jours du mois. La présence des troupes les a comprimés. Trente personnes ont été arrêtées comme auteurs ou complices de ces excès.

— Quelques desordres ont éclaté le 8 et le 9 mai sur plusieurs points de la province de Poméranie, et notamment à Koeslin ; dans cette dernière ville des bandes de gens du peuple, composées en grande partie de femmes et d'enfants, ont exigé par des menaces, des marchands, boulangers, etc., des provisions et même de l'argent. Là où on leur a résisté, ils ont commis de graves excès, et la maison d'un négociant a été démolie entièrement par cette foule ameutée. Malheureusement l'absence d'une force publique suffisante n'a pas permis de réprimer immédiatement ces excès. Le lendemain, des troupes sont arrivées et l'ordre n'a plus eté troublé. Un certain nombre d'individus ont été arrêtés.

—

Gand, 18 mai.

La ville de Gand vient à son tour d'être le théâtre de scènes de désordres et de dévastations que tout bon citoyen doit réprouver hautement, avec d'autant plus de raison que la plupart des fauteurs de ces désordres n'avaient, dans l'accomplissement des actes répréhensibles auxquels ils se sont livrés, nullement la faim pour excuse.

Déjà hier, vers midi, des attroupements se formaient sur plusieurs points de la ville, notamment dans la rue des Foulons et sur la place du Vendredi. Dès cet instant le bruit commençait à se répandre que Gand allait acquitter à l'émeute la dette que Bruxelles, Tournay et Lille lui avaient déjà payée.

Tout se passa paisiblement jusqu'à six heures et demie du soir. Alors un rassemblement, composé d'une centaine d'individus, la plupart gamins, se porta devant la demeure du boulanger Piens. Quelques-uns d'entr'eux pénétrèrent dans la boutique et s'y emparèrent du pain, des gâteaux et des autres comestibles qui s'y trouvaient. On se rendit de là à la demeure du boulanger Goetgeluck, dans la même rue, où du pain fut distribué volontairement aux malveillants.

La bande grossissant à chaque instant, se dirigea vers le marché aux grains où des violences ne tardèrent point à être exercées. La boutique du boulanger Desmet, au coin de la rue de l'Etoile, fut envahie et l'on fit main basse sur le pain qu'elle renfermait. L'on remarqua que ce pain fut foulé aux pieds et ne servit à assouvir la faim d'aucun des perturbateurs. Deux gamins restés dans la boutique après le départ de leurs complices, s'y livrèrent à un commencement de dévastation, lorsqu'un commissaire de police opéra leur arrestation. Conduire les prisonniers au dépôt municipal, à travers la foule stationnée sur la place, présentait des dangers que l'on prévint en allant chercher une vigilante pour opérer le transport.

La maison du boulanger Bernard, rue St-Georges, fut également envahie, les meubles brisés et la boutique dévastée.

Ce ne fut que vers les huit heures et demie que les troupes de la garnison vinrent prêter main forte à la police locale. L'infanterie prit position au marché au Beurre et la cavalerie se divisa pour dissiper les rassemblements. Les perturbateurs refoulés dans les rues avoisinant la place du Vendredi et le marché aux Grains se répandirent dans les divers quartiers de la ville où ils se livrèrent aux plus coupables excès.

Le boulanger Lacquet, demeurant rue d'Angleterre, eut ses carreaux de vîtres brisés. Dans la rue Haute, la boutique du boulanger Crombrugghe fut en partie dévastée et son pain pillé ; et ce qui prouve que la plupart des misérables qui se sont signalés dans ces désordres ont dû céder à des instigations perfides, c'est que l'on se servit de ce même pain en guise de projectiles pour briser les carreaux de vitres de l'industriel que l'on venait de dépouiller. La boutique du boulanger Demasure, quai au Bois, a été également ravagée.

La foule de curieux a sillonné les rues de la ville jusques bien avant dans la nuit. Des patrouilles de cavalerie se sont portées partout où leur présence était réclamée. A onze heures du soir, les carreaux de vîtres du boulanger Maere, rue de Courtrai, furent brisés à l'aide de pavés. Cet industriel a défendu sa propriété et a été blessé dans la lutte qu'il a soutenue contre les dévastateurs.

Vers la même heure, on a fait irruption dans les boulangeries du sieur Campens, en face de l'église St-Sauveur et du sieur Haemers, rue des Meuniers.

Le bourgmestre de la ville de Gand, voulant prévenir le retour des déplorables excès auxquels des hommes égarés se sont livrés dans la soirée d'hier;

Vu l'article 94 de la loi communale;

Arrête :

Art. 1er. Les réunions de plus de cinq personnes sur la voie publique sont interdites.

Art. 2. Les personnes réunies en contravention à la disposition qui précède, devront se retirer à la première injonction des agents de l'autorité; en cas de refus, elles y seront contraintes par la force, et encourront les peines comminées par les articles 479 et 480 du code pénal.

Art. 3. Les cabarets et autres lieux de réunion publique seront fermés à 9 heures du soir.

Art. 4. Le présent arrêté sera exécutoire immédiatement après sa publication.

Les expéditions en seront adressées à M. le gouverneur de la province et aux greffiers des tribunaux de première instance et de police de la ville de Gand.

Gand, ce 18 mai 1847.

Le bourgmestre, C. DE KERCHOVE.

Nous apprenons que des meneurs se sont rendus ce matin à la fabrique des Chartreux et à celle de M. Rosseel pour contraindre les ouvriers à cesser leurs travaux.

Un attroupement a brisé des carreaux de vîtres chez le boulanger Buysse, au marché aux Herbes et forcé cet industriel à distribuer son pain. Les troupes de la garnison stationnent à la place du Vendredi et au marché au Beurre.

Il est question d'organiser une garde bourgeoise.

— *Phénomène maritime.* — On écrit de Constantinople :

« Un phénomène bien singulier, et qui a failli avoir des conséquences désastreuses, s'est produit dans la Mer-Noire. Le bateau à vapeur de la compagnie du Lloyd autrichien, *Stambol*, faisait route pour Constantinople par un temps calme, et se trouvait à une heure en-deçà du Sinope, lorsque tout-à-coup la mer s'entrouvrit sous lui; il se forma comme un vaste entonnoir : les vagues, en se renfermant, le couvrirent presqu'en entier, balayèrent le pont et causèrent de notables avaries.

» La commotion fut si violente, que plusieurs voies d'eau se déclarèrent, et le navire fut quelque temps à se dégager de cette terrible étreinte pour se remettre à flot. Il se releva cependant après quelques oscillations, mais tellement endommagé que, si une seconde secousse pareille avait eu lieu, il se serait inévitablement perdu corps et biens. Il dut regagner à grand-peine le port de Sinope pour y réparer ses avaries après quoi il reprit sa route pour Constantinople où il est arrivé sain et sauf.

» Les personnes témoins de cet accident avaient pensé d'abord qu'il avait pu être produit par une forte secousse de tremblement de terre ; mais ici on n'a rien ressenti de semblable, et les informations prises quelques heures après à Sinope, où l'on n'avait également éprouvé aucune secousse, contredisent évidemment cette explication. Il faut donc admettre que quelque éboulement sous-marin aura creusé sous les flancs du navire un abîme dans lequel les vagues se sont précipitées, et ont ouvert ainsi un gouffre dans lequel il a failli être broyé et submergé. »

— On voit en ce moment au Jardin des Plantes de Paris un curieux exemple de greffe hétérogène : deux branches de houx à feuilles panachées ont été greffées en approche sur un pêcher de Pompone. Toutes les feuilles du pêcher sont devenues épineuses et les fleurs du houx se sont colorées en rose. Si l'on en excepte la greffe hétéroclite du *bignonia radicans* sur le robinier visqueux, dont a parlé il y a quelques années, à la Société royale d'horticulture de Paris, M. Victor Pâquet, le phénomène de physiologie végétale que l'on nous signale est la plus belle épreuve à l'appui de la théorie du savant professeur de Mirbel.

— *Retrait successoral. — M. Strauss, acquérieur de droits de succession.* — Le nom de Strauss, le célèbre chef d'orchestre, retentissait mercredi dernier à l'audience de la chambre du tribunal à Paris; il ne s'agissait ni de valses, ni de polkas. M. Strauss est un artiste aimé du public, et que le public paie généreusement, comme tous ceux qui contribuent à ses plaisirs ; il a souvent des capitaux à placer, et il faut bien qu'il fasse quelques excursions dans des régions moins poétiques et plus positives que celles où il va chercher ses inspirations. Il semble d'ailleurs qu'il aime à rester le plus possible dans le domaine de l'art, même quand il veut spéculer et augmenter ses profits; car, ainsi que l'ont révélé les débats de l'affaire à laquelle il s'est trouvé mêlé, il est grand collectionneur de tableaux et d'antiquités, d'abord par goût, et ensuite un peu à la façon de M. Jourdain, et pour céder à ses amis et à tous amateurs, ce qui pourrait être à leur convenance.

M. Strauss avait acheté en bloc les droits mobiliers et immobiliers d'un héritier dans la succession d'un sieur Billardon, et son beau-frère, le sieur Schriber, s'était rendu, de son côté, acquéreur des droits particuliers et indivis de ce même héritier dans deux immeubles, qui étaient les seuls dépendant de la succession. Les cohéritiers de leur vendeur assignèrent Strauss et Schriber pour leur appliquer le retrait successoral, en exécution de l'art. 841 du Code civil, et firent plaider, par Me Flayol, leur avocat, que les deux actes n'en étaient qu'un : qu'il y avait dans l'espèce, non pas une simple acquisition par Schriber de droits immobiliers et indivis, mais une acquisition complète, absolue, de la totalité des droits successifs d'un héritier, vainement déguisée sous l'apparence de deux actes distincts, il est vrai, mais passés le même jour devant le même notaire, au profit de deux beaux-frères.

Ce système a prévalu malgré les observations contraires de Me Coignet pour le sieur Schriber, et de Me. Berr de Turique pour Strauss. Voilà donc pour notre artiste une affaire manquée, mais les amateurs n'y perdront rien, cela leur vaudra quelques mélodieuses valses de plus à entendre.

— Il vient de se passer à Livourne un fait entouré des circonstances les plus mystérieuses :

Deux personnes venues, l'une de l'étranger, à ce que l'on croit, et l'autre de l'intérieur du pays, se sont rencontrées dans les Maremmes toscanes, entre Castiglioncello et Vada. Un seul témoin, arrivé isolément, a assisté

les deux combattants. L'individu venu de l'étranger paraît avoir été blessé; son adversaire et le témoin, aussitôt apres le combat, l'ont conduit vers la barque qui l'avait amené. Ils se sont ensuite séparés; l'un est remonté dans le calessino qui l'attendait sur la route, l'autre dans un voiturin où se trouvaient une femme et une jeune fille. Tous deux ont repris le chemin de Livourne; mais à un intervalle de plusieurs minutes.

Celui qui s'était battu, jeune homme grand et mince, à teint basané, portait une espèce de valise en cuir verni attachée en sautoir. Le témoin, plus jeune, a les moustaches et la barbe blondes. L'endroit où la rencontre a eu lieu est l'un des plus déserts de ces localités: elle serait donc, suivant toute probabilité, passée complètement inaperçue, si un homme, qui faisait des briques à quelque distance, n'en eût pu saisir les détails. Après le combat, la personne venue de l'intérieur a cassé son épée en morceaux et a jeté ces morceaux dans la mer. Le pommeau a été retrouvé dans les sables. On lit sur la lame: « *Maria-Antonietta sera vendicata, jennaio* **1847**, » et sur une petite médaille attachée à la garde: « *Dieu protège Julie.* »

De la crise commerciale et financière en 1847.

II.

(*Suite et fin.* — Voir notre numéro d'avant-hier.)

En second lieu, pour qu'une confiscation de cautionnement puisse se légitimer aux yeux de l'opinion, il faut qu'une faute grave puisse être reprochée à ceux auxquels cette dure pénalité est imposée. Or, quelle est la faute des compagnies? d'avoir cédé à trop d'entraînement; mais cet entraînement, tout le monde ne l'a-t-il pas partagé? gouvernement, chambres, ministres, tout le monde a subi l'illusion; les compagnies doivent-elles en être seules victimes? en outre, les circonstances, aujourd'hui, sont-elles les mêmes qu'au moment de l'adjudication? Les compagnies pouvaient-elles prévoir les complications qui se sont manifestées dans les affaires de l'Europe? Pouvaient-elles prévoir la crise monétaire, les embarras de nos finances? Pouvaient-elles soupçonner que les plans et les devis dressés par les soins du gouvernement lui-même étaient entachés des plus graves erreurs? N'y a-t-il pas dans tout cela quelque chose qui ressemble au cas imprévu, au cas de force majeure, lequel entraîne la résiliation de tous les contrats?

Enfin, quelle est la destination des cautionnements deposés par les compagnies? C'est de garantir l'État de toutes les pertes qu'il pourrait avoir à essuyer par le fait des compagnies; mais si la suppression d'une partie des chemins imprudemment votés, loin d'être pour l'État une perte, est pour lui un avantage; si c'est l'unique moyen d'alléger les difficultés d'une crise générale, de ranimer la confiance publique, est-il juste de retenir l'indemnité là où le dommage n'existe pas?

Montesquieu l'a dit avec raison: « Il ne faut pas juger par les règles du droit civil les choses qui dépendent du droit politique. Il est ridicule de prétendre décider des droits des royaumes, des nations et de l'univers, par les mêmes maximes sur lesquelles on décide entre particuliers d'un droit pour une gouttière, pour se servir de l'expression de Cicéron (1). »

Il serait bien désirable que cette maxime fût toujours présente à l'esprit de nos législateurs.

S'il faut favoriser la liquidation des lignes excentriques, il convient au contraire de seconder par tous les moyens possibles l'exécution de la grande ligne de Paris à la Méditerranée; aucune ligne n'intéresse le pays à un plus haut degré.

La liquidation des lignes douteuses rendra disponible la portion du capital national engagé dans ces entreprises. Cela ne suffit pas; il faut encore attirer ce capital vers les lignes que l'on désire voir exécuter.

Pour atteindre ce résultat, il ne faut pas craindre de faire quelques efforts dans le but de restituer à ces lignes le crédit qui les abandonne. Ce n'est qu'en inspirant la confiance, qu'elles attireront à elles les capitaux dont elles ont besoin. Les concessions qu'elles réclament trouveront une large compensation dans l'impulsion que leurs travaux repris communiqueront au pays.

Le crédit ranimé aura l'avantage de favoriser le bon classement des actions, et de les faire passer de ceux qui ne peuvent en acquitter le montant, aux mains des capitalistes sérieux disposés à en verser les fonds.

En outre, il existe une assez grande masse de capitaux étrangers engagés dans la ligne directe de Paris à la Méditerranée; la liquidation de cette ligne les rendant disponibles, ils abandonneraient le pays, non sans un grand désavantage pour nous; le crédit ranimé les retiendrait au contraire, et pourrait peut-être en attirer de nouveaux.

On a beaucoup parlé d'agiotage, de primes d'actions, de combinaisons de bourse; on a dit que les compagnies qui couraient les chances de bénéfice devaient aussi courir les chances de perte, que les chambres législatives n'étaient pas instituées pour servir d'instruments aux joueurs à la hausse, et que les gros banquiers avaient recueilli d'assez larges profits pour pouvoir supporter quelques pertes.

De pareilles opinions sont inspirées plutôt par de mesquines jalousies que par le sentiment vrai et intelligent des intérêts publics et des nécessités de la situation présente.

Laisser supporter les pertes à ceux qui ont couru la chance des bénéfices serait une chose fort naturelle, si ces pertes ne devaient pas rejaillir sur le pays tout entier, si les travaux publics ne devaient pas en éprouver une interruption fâcheuse, si cette interruption ne devait pas laisser momentanément une population nombreuse sans travail et sans pain.

On pourrait se réjouir à l'aise des pertes essuyées par quelques banquiers, si ces pertes, légères pour eux, ne devaient pas peser d'un poids bien lourd sur une multitude de petits actionnaires, certainement plus malheureux que coupables.

La dépréciation des actions à la Bourse serait sans doute chose fort indifférente en soi, si cette dépréciation ne réagissait sur l'ensemble des valeurs qui composent une portion notable de la fortune nationale; si les fonds publics, que le gouvernement a tant d'intérêt à soutenir, n'en étaient pas affectés, enfin, si cette incertitude ne tendait pas à prolonger et à aggraver la crise dont le pays ressent actuellement les tristes effets.

Mais si la ruine des compagnies de chemins de fer doit avoir pour résultat d'ajourner indéfiniment la construction de ces grandes entreprises, de tuer en France l'esprit d'association, de jeter dans la population de longs découragements, de prolonger la crise présente, de préparer pour l'année prochaine un hiver plus pénible encore aux classes laborieuses, de disperser des capitaux accumulés non sans peine, de faire peser sur toutes les valeurs publiques une solidarité fâcheuse, de jeter au sein d'une foule de familles la désolation et la ruine, alors, sans se préoccuper ni de la foi des contrats que personne ne conteste, ni des dangers d'un précédent que les circonstances justifient et rendent exceptionnel; sans tout sacrifier au savoureux plaisir de saigner le coffre de quelques banquiers qui ont su depuis longtemps se mettre à l'abri d'une baisse qu'ils pouvaient prévoir mieux que personne, il y a évidemment lieu de peser attentivement ce qui se passe, il y a lieu d'y regarder de près et d'aviser (2).

Et s'il faut aviser, mieux vaut le faire plus tôt que plus tard; en temporisant, il n'y a rien à gagner et tout à perdre; traîner en longueur, c'est ajourner le moment où le public pourra jouir des avantages des chemins, c'est laisser sans emploi utile pour le pays les fonds déposés. Ces fonds rendus à la circulation vivifieraient le travail; entassés chez le banquier, ils ne produisent rien; car le banquier lui-même, menacé d'un remboursement que la dissolution des compagnies peut rendre prochain, est obligé, pour ainsi dire, de les garder à vue.

En outre, quelle est une des plus grandes plaies du moment? C'est le discrédit; plus ce discrédit se prolonge, plus le mal s'aggrave, plus il sera difficile à guérir.

Il faut à la situation présente une de ces émotions subites et violentes qui, dans les maladies de langueur, raniment subitement les forces et redonnent au principe vital une soudaine énergie.

Une mesure large, décisive, audacieuse, téméraire même, serait en ce moment un grand acte de sagesse et d'habileté; ce serait le seul moyen de ranimer l'esprit public; l'étonnement qu'elle causerait rendrait la confiance aux plus timides. Le pire est de ne rien faire du tout; en agissant, il n'y a pas à craindre d'empirer la situation et l'on court la chance de l'améliorer.

Nos ministres auront-ils le courage de prendre en cette circonstance un parti énergique, décisif? C'est ce qu'on ignore.

S'ils temporisent par conviction, ils sont dans l'erreur; s'ils hésitent par crainte de se compromettre, ils sont indignes de gouverner le pays.

A. Clapier.
Député de Marseille.

---

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, livre XXVI, chap. VI.

(2) L'*Economist* se propose cette question: Quelle sera la durée probable de la crise? Pour la résoudre, dit-il, il faut comparer la crise présente à celles qui se sont manifestées en 1819, 1825, 1830 et 1836, et signaler les différences de ces diverses époques. En 1824, deux circonstances contribuèrent à développer le goût des spéculations. En premier lieu, la hausse de tous les fonds publics et quelques entreprises de mines assez heureuses avaient donné un grand attrait à ces sortes de placements; en second lieu, la réduction des importations en 1824 avait imprimé une hausse rapide à toutes les marchandises et surexcité la fièvre de spéculation mercantile dans les premiers mois de 18.5.

Ces spéculations peuvent se diviser en cinq catégories: 1° achats de fonds publics et étrangers, 2° actions dans les entreprises de mines à l'étranger, 3° spéculations sur les terrains, 4° actions dans les entreprises de tout genre, 5° spéculations sur les marchandises de toute espèce. — Les achats de fonds publics étrangers étaient faciles à l'équider, les titres acquis étant d'une transmission facile; les entreprises industrielles n'exigeaient pas le versement immédiat des capitaux; mais la circonstance la plus grave était l'achat excessif de marchandises, ces achats ayant déterminé une importation considérable de produits étrangers, occasionnèrent par cela même une exportation subite de numéraire qui eut lieu à la fin de 1825 et au commencement de 1826. Cette exportation de numéraire amena une forte baisse dans le prix de la marchandise; cette baisse, coïncidant avec l'époque où les billets des acheteurs venaient à échéance, les jeta dans un grand embarras; cet embarras rejaillit bientôt sur les banquiers, dont le portefeuille regorgeait de valeurs impayées; le discrédit général provoqua une panique dont on conserve encore le souvenir.

La crise à cette époque fut toute commerciale; elle fut plus désastreuse en apparence, elle était en réalité moins sérieuse. En effet, les payements que le commerce avait à faire en 1825 étaient relatifs à des marchandises qui se trouvaient en magasin; ces marchandises n'avaient pas été consommées, elles pouvaient dès lors fournir le moyen de solder les engagements contractés et de ramener la balance de change en faveur du pays; il ne s'agissait que d'attendre; la baisse des prix, quoique ruineuse pour beaucoup de négociants, eut cependant sur notre change extérieur un double effet, qui devait en neutraliser les mauvais résultats; d'abord elle arrêta les importations, puis elle provoqua des exportations abondantes, et bientôt les changes redevenus favorables à l'Angleterre y ramenèrent le numéraire et guérirent toutes les blessures.

La crise présente offre un caractère tout différent: à côté de ces larges engagements contractés par le pays, nous ne voyons pas une masse considérable de marchandises destinée à les payer; à côté de ce capital absorbé, nous ne voyons pas d'immenses approvisionnements destinés à le reproduire; loin de là, nos magasins sont dégarnis, les grands articles de consommation se soutiennent à des prix modérés; à aucune époque les billets du commerce ne furent plus rares, à aucune époque il n'exista moins de causes de discrédit.

Mais cette circonstance, qui met complétement le commerce en dehors de la crise actuelle, doit par cela même en prolonger la durée et ajourner longtemps encore le moment où le change extérieur nous redeviendra favorable: plus notre approvisionnement est faible, moins nous avons à exporter, plus nous serons contraints d'importer; nous aurons donc à subir longtemps encore un change défavorable. Nous aurons encore beaucoup de blé à acheter, il faudra combler nos déficits sur les autres marchandises, il est donc inévitable que l'argent ne devienne lentôt rare et cher; il n'y aura de temps d'arrêt à cette difficulté que lorsque l'intérêt de l'argent sera assez élevé pour attirer en Angleterre les capitaux étrangers: ces capitaux viendront se caser de préférence dans nos fonds publics, lesquels doivent baisser inévitablement, et baisser en proportion de l'élévation de l'intérêt de l'argent.

Ainsi donc, aucune crise commerciale n'est à redouter pour le moment; le commerce n'a à craindre que le contre-coup qui peut résulter des embarras des chemins de fer, et même en ce cas, ces embarras s'atténueront beaucoup par suite de la nécessité où se trouveront toutes les compagnies d'ajourner une partie de leurs travaux. Ce ralentissement des travaux publics amènera une baisse graduelle dans le prix de toutes les marchandises, mais n'entraînera aucune crise soudaine ou imprévue. Un extrême prudence à contracter des engagements à long terme, et une grande réserve dans l'importation des marchandises étrangères est en ce moment une règle que doit s'imposer tout négociant éclairé.

Théâtre-Royal-Français.

Jeudi 20 mai 1847. — (*Spectacle demandé.*)

La Favorite,

opéra en 4 actes.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

A LA COUR IMPÉRIALE,

BUITENHOF.

SPÉCIALITÉ DE CHALES

EN TOUS GENRES.

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance des Dames, qu'il vient de recevoir de la Manufacture dont il est l'agent, l'autorisation de réduire les prix de la marchandise afin d'en faciliter l'écoulement. Cette décision est due à la stagnation des affaires.

Il engage donc les Dames à profiter de cette occasion unique et qui ne se représentera probablement pas de sitôt.

Le public s'imagine à tort que le magnifique assortiment de **Châles et d'Écharpes**, en ce moment soumis à son appréciation, ne renferme que des articles d'un prix, très-élevé; il est au contraire composé de Châles s'adressant à toutes les conditions de rang et de fortune.

Quel qu'en soit le prix on peut être assuré que la marchandise est toujours de premiere qualité et du meilleur goût.

Le prix fixe est rigoureusement maintenu.

Cette vente cessera samedi au soir. **Lavialle.**

AVIS IMPORTANT.

TRAITEMENT DES MALADIES PAR L'EAU FROIDE

DANS

l'Établissement de Marienberg,

A BOPPARD SUR LE RHIN.

Le traitement des malades peut se faire dans cet Établissement en toutes saisons; cependant il est préférable *de commencer la cure au printemps* pour obtenir une guérison prompte et radicale. — On est prié d'adresser les *consultations touchant les maladies*, par lettres affranchies, à M. le docteur **Hallmann**, *et toutes les autres* informations, à la direction soussignée de cet Établissement.

Marienberg à Boppard, Mai 1847.

Kampmann.
König.

BREVET D'INVENTIO

Châles longs trifaces.

La maison **Van Weerden & C°**, *Hoogstraat*, vient de grand choix en ce genre de **Châles pur cachemire**, tent de trois manières différentes.

N° 1. *En châle long à grandes palmes.*
2. *En châle long uni à galerie seulement.*
3. *En châle carré.*

Les dames trouveront aussi dans ce Magasin de fortes parties veaux dessins de *Châles Terneaux*, *Cachemires*, *Indoux*, *Châles et Echarpes en Barège*, une grande collection du artcles de confection, tels que *Montelets*, *Mantilles*, etc., de sions pour *Robes*, en *Jaconats*, *Balzorines*, *Lamas*, *Barège* etc., *Blondes*, *Dentelles*, *Gants*, *Fichus*, *Colliers*. *Voiles* *Indes* et divers autres articles de luxe.

CIRQUE ROYAL DE PR

SOUS LA DIRECTION DE

Ed. Wollschläger, DIRECTEUR

(Pour la clôture.)

Aujourd'hui, Jeudi 20 Mai, à 8 heures du

REPRÉSENTATION EXTRAORDIN

(*Abonnement et entrées de faveur suspendu*

Au bénéfice de

Madame DUMOS,

PREMIÈRE ARTISTE D'ASTLEY-ROYAL AMPHI

La bénéficiaire ne négligera rien, tant par son travail que par pièces, en grande partie nouvelles, pour rendre la soirée des elle espère répondre par son zèle à toutes les marques de bien elle a été honorée pendant le cours des représentations du Cirque

Elle sollicite la faveur d'une nombreuse visite.

Madame DUMO

Le directeur a l'honneur de remercier le public de l'accueil a été accordé pendant son séjour dans cette résidence, faveur d longtemps le souvenir.

E. Wollschläg

AVIS. A cette époque de l'année où tant de famil et américaines voyagent sur le continent, résider, il est utile de rappeler à MM. les propriétaires d'hôtels qu'à MM. les chefs d'entreprises et d'établissements dont l'indic d'être signalée aux étrangers, que la publicité est le seul moyen attention, et que, sous ce rapport, ils ne peuvent mieux faire valoir de la facilité qu'ils ont à leur disposition, d'insérer des le *Journal Anglais* quotidien, publié à Paris, le *Galignani's M* leur assure des avantages réels et tout à fait exclusifs, puisque ment du grand nombre de ses abonnés en Angleterre, ce journa lecteurs tous les Anglais et Américains qui voyagent ou résident nent. Le prix des annonces est de 75 c. par ligne de 30 à 35 le 60 c. si l'annonce est répétée 4 fois, — de 50 c. seulement si 8 fois ou au-delà. — Les annonces sont traduites en Anglais grat lettres doivent être adressées franco à MM. les propriétaires du *Messenger*, rue Vivienne, n° 18, à Paris, et contenir une montant des annonces.

Cours des Fonds Public

Bourse d'Amsterdam du 18 Mai

		Int.	COURS 17 mai.	ou
Pays-Bas	Dette active	2½	57 1/16	57
	Dito dito	3	—	70
	Dito en liquidation.	3	—	—
	Dito dito	4	89½	89
	Dito des Indes.	4	—	—
	Syndicat.	3½	—	—
	Dito	3½	—	—
	Société de Commerce	4½	173⅞	174
	Act. du lac de Harlem	5	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	105½
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	101¼
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—
	Certificats au dito	6	—	69
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	97
	Emprunt de 1840	4	—	88
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	88
Espagne	Passive		—	—
	Dette différée à Paris		—	—
	Deferred		—	—
	Ardoins	5	—	19
	Dito	3	—	37½
	Coupons Ardoins		—	15½
Autriche	Obligations Goll. & Comp	5	—	102
	Dito métalliques	5	—	102¼
	Dito dito	2½	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—
Pologne	Actions 1836	4	—	—
Brésil	Emprunt à Londres 1839.		—	—
	Id. id. 1843.		—	—
Portugal	Obligations à Londres.	3	—	37

Bourse de Paris du 17 Mai.

		In	COURS 16 mai.	ouv
France	Cinq pour cent		—	11
	Trois pour cent		—	77
Espagne	Emprunt Ardoin		—	
	Anc. différée		—	
	Nouv. dito		—	
	Passive		—	
Naples	Certificats Falconet		—	10
Pays-Bas	Dette active	2½	—	
Belgique	Dette active	5	—	
	Dito	3	—	
	Banque belge		—	
États-Unis	Obligations de la Banque		—	

Bourse d'Anvers du 18 Mai.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 18 1/16. — A rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse 58 ½. Bourse (2½ heures). Ardouin 18 1/16 cours.

LA HAYE, chez Léopold Lafeuberg, Lage

Dépôt général à Amsterdam chez M. Schoon *Beurssteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Reyn Snoeck